

**COMMUNE DE LUTTER
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTER DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à dix-neuf heures trente à la salle des fêtes, rue de Raedersdorf, le conseil municipal de la commune de Lutter s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Thierry DOLL, Maire.

Etaient présents :

MM & Mme. : Jean-Luc DOPPLER, Daniel GIMPEL, Frédéric BLIND, Marie BLIND, Hubert DOPPLER, MEYER Mickaël, Benoît MEISTER et Evelyne SELTZ

Procurations :

Néant

Absents excusés :

Monika MUNCH et Dominique SPIESS

Était présente :

Noémie GUSTIN, Secrétaire de Mairie, Adjoint administratif.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.**
2. **Délibération prêt relais substitutif.**
3. **Délibération nouveau garde chasse.**
4. **Délibération délégation d'ouverture d'une ligne budgétaire.**
5. **Divers**

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le dernier compte rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION PRET RELAIS SUBSTITUTIF.

Monsieur le Maire expose la contrainte de Budget.

Il n'y a pas assez de crédit puisque toutes les subventions ne sont pas encore arrivées.

Il faut pourtant finir de payer le crédit relais que la commune avait contracté de 460.000 €

Monsieur le Maire après en avoir échangé avec le comptable public propose de contracter un prêt relais substitutif du prêt de 460.000 arrivant à échéance le 31 août prochain sur une durée de 2 ans pour un taux fixe de 0.65%

Le montant de 400.00 euros servant à rembourser le prêt relais, les 60.000 euros au fur à mesure de nos besoins en trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité le prêt relais substitutif.

3. GARDE CHASSE.

Monsieur Daniel RUEHER président de l'association de chasse de Lutter indique qu'une nouvelle nomination de garde-chasse a eu lieu, David NUSSBAUMER a été nommé.

Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle nomination.

4. DELIBERATION DELEGATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE BUDGETAIRE.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le besoin éventuel prévisionnel de trésorerie de l'année 2021

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : D'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 2 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Article 3 : d'ouvrir un crédit de trésorerie sur une ligne.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous après envoi Préfecture.

5. DIVERS.

Le barbecue de dimanche 04 Juillet se déroulera finalement dans la salle des fêtes car nous sommes tributaires de la météo.

Les points ayant été tous décidés, toutes les questions étant posées, la séance est levée à 20h00